Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1442

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Prostitution : à vieux métier, nouveau débat

Dans le débat très actuel mené autour de la prostitution, les féministes sont divisées : faut-il légaliser la prostitution ou au contraire l'interdire ? Peut-on véritablement différencier prostitution forcée et prostitution libre ? Fait-il faire de la prostitution un métier comme un autre ? Le point sur un sujet délicat et controversé.

Andrée-Marie Dussault

Audrey Flack « Marilyn (Vanitas) », 1977

Ces derniers mois, plusieurs pétitions lancées par des associations abolitionnistes circulaient en Europe pour exiger du Parlement européen des politiques visant à mettre fin à la prostitution. Opposées à la légalisation de la prostitution, les abolitionnistes critiquent les pays européens, tels la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, qui suivent une politique de légalisation de la prostitution et du proxénétisme. Les abolitionnistes proposent de suivre le modèle de la Suède, qui a adopté en janvier 1999 une loi luttant contre la prostitution en criminalisant les clients. De leur côté, les associations de défense des droits des prostitué-e-s sont clairement opposées à la perspective abolitionniste et favorables à la légalisation ou à la décriminalisation de la prostitution. En Europe, le débat sur la question est vif et les positions se situent entre la criminalisation accrue, une légalisation impliquant une certaine réglementation par l'État, et la décriminalisation absolue de la prostitution.

Les unes et les autres

Prostituer, du latin *prostituere* : déshonorer. Déjà, l'origine du verbe lié à la pratique de la prostitution nous renvoie à une définition lourdement connotée moralement. « Acte par lequel une personne consent à des rapports sexuels contre de l'argent », la prostitution est un sujet extrêmement vaste, complexe et hétérogène. Le métier qu'on dit être le plus vieux du monde (à tort ou à raison ?), celui traditionnellement réservé aux femmes, à « certaines femmes » (mais auquel de plus en plus de jeunes hommes s'adonnent étant donné le contexte économique), demeure un sujet tabou et souvent traité par la grande presse avec un brin de sensationnalisme, peu susceptible de mettre en lumière les enjeux qu'il représente. Comment se positionner par rapport à une question aussi vaste, aussi complexe et aussi sensible, et a fortiori comme féministe ? D'autant que les féministes elles-mêmes sont divisées sur le sujet. D'une part, il y a celles, le plus souvent universitaires et peut-être majoritaires, qui au nom de l'égalité entre les sexes et de la dignité égale des femmes et des hommes, sont contre la légalisation – et donc contre la légitimation et l'institutionnalisation – de l'esclavage sexuel auquel les abolitionnistes assimilent la prostitution. Pour réduire la prostitution, ces femmes sont en faveur d'une législation allant dans le sens de la récente loi suédoise, qui criminalise les clients. Cette position est notamment représentée par les féministes de l'Université des Femmes de Bruxelles qui ont récemment publié un document sur le marché du sexe[1].

D'autre part, il y a les féministes qui distinguent la prostitution forcée de celle exercée librement. Celles-ci sont issues des associations mixtes (constituées de femmes prostituées et non prostituées défendant les personnes travaillant dans le secteur du sexe) et œuvrent sur le terrain, en proximité avec les femmes prostituées – celles qui sont accessibles, bien sûr – ou, sont elles-mêmes prostituées. Ces femmes sont également contre la prostitution forcée[2], et réclament aussi le renforcement des mesures visant à poursuivre les personnes ou réseaux responsables de violences ou d'actes de contrainte envers des femmes forcées à se prostituer. En revanche, elles préconisent la légalisation ou la décriminalisation de la prostitution pour éviter que des femmes travaillent dans la clandestinité, zone de non-droits, et pour que dans les faits, les droits de celles et ceux qui exercent les métiers du sexe soient défendus. Elles signalent que la prostitution existe, qu'elle ne pourrait être supprimée par des lois, et qu'il vaut ↔

mieux viser l'amélioration des conditions de travail et de santé des personnes qui se prostituent, tout en affirmant que le choix de ces dernières doit être entendu et respecté.

Peut-on distinguer la prostitution forcée et libre ?

Les abolitionnistes soutiennent qu'il n'y a pas de prostitution choisie, que l'exposition quotidienne à l'exploitation sexuelle et à la violence ne peut être un choix délibéré. Faire une distinction entre la prostitution « forcée » et celle « choisie » revient à dire que tout ce qui ne relève pas du trafic mafieux de femmes serait librement consenti. Or, le contexte économique pousse de plus en plus de femmes à la prostitution. Et si celle-ci est choisie, avancent-elles, il est démontré qu'il est extrêmement difficile de s'en sortir. L'autre tendance considère qu'à choisir entre un emploi aux conditions de travail et salariales minables, elles préfèrent gérer leur horaire, ne pas avoir à subir un patron et gagner plus convenablement leur vie. Parmi elles, plusieurs réclament la reconnaissance de l'exercice de la prostitution comme un véritable métier, et réclament une identité sociale et des droits, au même titre que les autres travailleuses. Les abolitionnistes répondront que même syndicalisé, l'esclavage demeure de l'esclavage. Les associations mixtes estiment nécessaire d'adopter une approche qui tienne compte de la réalité que recouvre le marché du sexe, et qui soit axée sur une politique de réduction des risques et la reconnaissance sociale des personnes concernées, afin de réduire les discriminations et les violences dont elles sont victimes.

Des points communs

Malgré des visions divergentes entre les deux philosophies, toutes s'accordent sur le fait que la prostitution est le fruit d'un système patriarcal et capitaliste, où les femmes sont socialement et économiquement discriminées par rapport aux hommes, et qu'il faut défendre les femmes et s'attaquer à la prostitution forcée. Elles s'entendent également sur la nécessité d'éduquer la population aux rapports de genres dès le plus jeune âge, comme c'est le cas en Suède. Autre stratégie suédoise : les clients sont aidés plutôt que réprimés, car l'expérience démontre que cette mesure, de façon indirecte, aide les victimes. D'autant que le nombre de toxicos du sexe et de la porno est, paraît-il, plus important qu'on ne l'imagine, et que ces gens sont aux prises avec un réel problème. Toutefois, de nombreuses femmes vendant des services sexuels précisent que la demande en simples contacts humains est très grande.

© J.-Ph. Daulte

Redéfinir la traite des femmes

Christine Clément, coordinatrice de Fleur de pavé, association mixte à Lausanne, soulève le problème de fond que constituent les rapports inégalitaires entre pays du Nord et du Sud et la politique de fermeture des frontières des pays riches. Lorsqu'il s'agit de femmes prostituées, à cause de l'ostracisme qui les frappe, elles subissent encore plus sévèrement les effets des politiques d'immigration. Lutter sérieusement contre les réseaux mafieux ainsi que pour la protection des victimes du trafic, notamment en leur octroyant des permis de séjour d'une durée illimitée. À ce titre, le 15 mars dernier, le Centre d'information pour les femmes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (FIZ) remettait au Conseil fédéral une pétition, soutenue par les féministes abolitionnistes et les associations mixtes, réclamant l'intervention du gouvernement pour protéger les victimes du trafic de femmes. Simultanément, la conseillère nationale socialiste Ruth-Gaby Vermot-Mangold déposait une motion allant dans le même sens, cosignée par des parlementaires de toutes tendances. La motion exige notamment que la définition de la « traite » soit élargie et que la peine minimale (actuellement de 6 mois) infligée aux auteurs de cet acte soit augmentée. Précisons enfin qu'il conviendrait que les subventions allouées aux groupes (généralement féministes) qui travaillent de près avec la prostitution soient plus généreuses. ✍

Commémoration des 25 ans de la révolte des prostituées

Le 2 juin 1975, plus de 150 personnes occupaient l'église St-Nizer à Lyon en France pour attirer l'attention sur la situation désastreuse que vivaient les personnes prostituées (assassinats, répression, arrestations...). La grève s'est étendue à d'autres villes et des demandes ont été adressées aux plus hautes instances étatiques qui jusque-là s'étaient peu souciées de leur sort. Pour la première fois, les personnes prostituées sont devenues visibles et elles ont reçu de la population soutien et solidarité. Le 10 juin, la police les a évacuées brutalement de l'église à 5 heures du matin. En souvenir, le 2 juin est devenu la Journée internationale des prostituées. Cette année, pour fêter les 25 ans de ce soulèvement des prostituées, une semaine de manifestations, fêtes, débats, séminaires, films et rencontres est prévue à Berlin le 2 juin. Les participant-e-s viendront du monde entier et quelques vétéranes de la révolte de 1975 y seront.

Informations : Aspasie 022 / 732 68 28

(amd)

1. *Le marché du sexe, Chronique féministe*, Ed. Université des Femmes, Bruxelles, n° 70, octobre / novembre 1999.
2. Michèle Hirsch en propose la définition suivante : « Le fait, dans un but de lucre, d'amener une personne à fournir à une autre personne des services sexuels, par une forme quelconque de contrainte ». La contrainte inclut : les formes les plus évidentes de violence (séquestration, coups, viol, menaces, etc.) et, le cas échéant, le fait d'obtenir d'une personne des services sexuels, en abusant de sa vulnérabilité résultant soit de sa situation administrative précaire ou illégale, soit de sa situation de dépendance économique ou d'un état de santé précaire.

Deux extrêmes : la Suède et les Pays-Bas

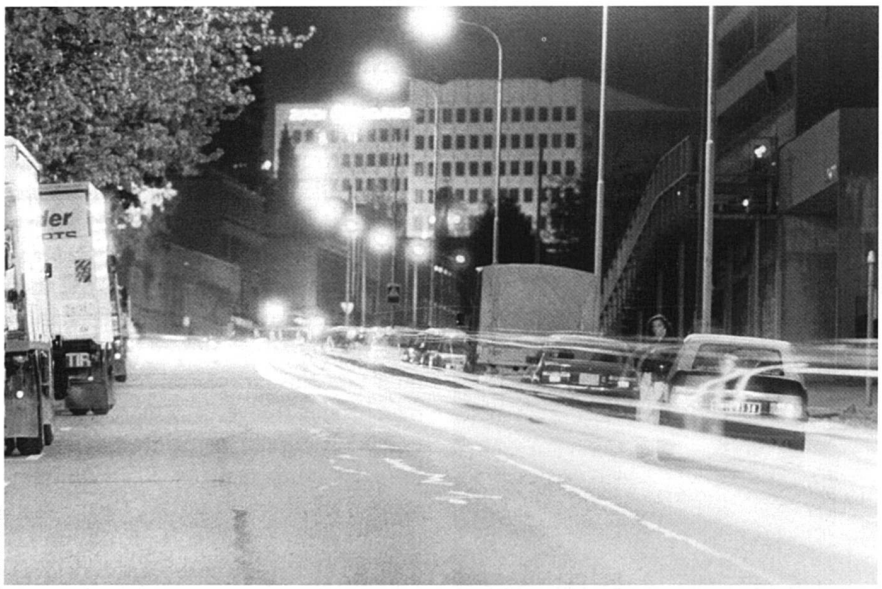

© J.-Ph. Daulte

Le cas de la Suède

Depuis que la loi cadre de la « Paix des dames » visant à combattre les violences commises contre les femmes est entrée en vigueur au début de l'an dernier en Suède, et que la mesure concernant le commerce du sexe permet de poursuivre le client qui achète des services sexuels ou qui cherche à le faire, la prostitution de rue a nettement diminué. En revanche, elle s'est déplacée vers les lieux privés et semi-privés, où les risques pour les femmes sont plus grands, et où tous les abus peuvent avoir lieu. Même s'il est tôt pour en faire le bilan, des associations suédoises constatent un effet positif depuis l'application de la loi : la sensibilisation de la population au fait que la prostitution est l'expression d'une inégalité entre les sexes. Elles observent aussi une collaboration plus étroite entre les services sociaux, médicaux, psychologiques, la police et le parquet depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Déplacer le problème

Toutefois, même si cette mesure a été saluée par de nombreux cercles féministes en Suède et dans le monde entier, elle ne fait pas l'unanimité. Selon la récente Chronique féministe consacrée au marché du sexe, publiée l'Université des femmes de Bruxelles, l'organisme d'information permanente chargé de l'information sexuelle auprès de la population suédoise, le RFSU, vieux de plus de 60 ans et hautement respecté, se montre critique à l'égard de la nouvelle loi. Non seulement parce qu'elle déplace la prostitution en poussant les femmes dans la clandestinité, sans toutefois l'éliminer, mais aussi parce qu'elle punit les prostituées qui, certes, ne sont pas criminalisées, mais privées de l'argent de leurs clients qui ont peur de les solliciter dans la rue. Par ailleurs, les femmes du RFSU reprochent au gouvernement d'avoir augmenté le budget de la police pour appliquer la loi, sans prévoir aucun fonds pour la prévention, ni pour les ex-prostituées qui souhaiteraient se réinsérer socialement et / ou professionnellement. Néanmoins, le RFSU souligne le mérite de la loi d'avoir mis le rôle des clients en lumière.

Le cas des Pays-Bas

Depuis le début de cette année, aux Pays-Bas, la prostitution, ou travail du sexe, est désormais légalisée et donc considérée au même titre que n'importe quel autre emploi. Du coup, les proxénètes deviennent des employeurs et les clients des consommateurs comme les autres. Or, la législation ne tient pas compte du fait que 80 % des femmes qui se prostituent à Amsterdam sont étrangères et 70 % d'entre elles ne disposent d'aucun papier. Elles ne jouissent donc d'aucun droit et restent à la merci des proxénètes qui eux jouissent de conditions idéales.

Un marché juteux

À l'heure de la mondialisation et de la libéralisation, l'exemple hollandais est susceptible d'influencer les pays voisins. Dans le même sens, l'idée d'abaisser l'âge de la majorité sexuelle à 14 ans fait son chemin dans certains milieux. Même l'Organisation internationale (OIT) du travail appelle à la reconnaissance officielle de « l'industrie du sexe », en vantant auprès des gouvernements les immenses intérêts financiers qu'elle représente. L'OIT veut-elle sortir les travailleuses et travailleurs du sexe de leur non-visibilité afin de permettre une amélioration de leurs conditions de travail et donner aux femmes accès à leurs droits ? Rappelons que dans certaines régions, en Asie du Sud-Est notamment (qu'il ne faut pas amalgamer avec les Pays-Bas car les situations sont très différentes), le secteur du sexe - qui tourne en partie grâce aux nombreux touristes sexuels occidentaux - est parmi les plus florissants, et constitue un secteur non négligeable de l'économie. Selon les calculs d'une université de Bangkok, en Thaïlande seulement, l'industrie du sexe génère 4 milliards de dollars US par an, en exploitant des milliers d'enfants et de femmes pour satisfaire une clientèle internationale masculine.

(amd)

Traite des femmes dans la CEE

Parmi les victimes de la traite des femmes, un bon nombre est destiné à l'esclavage sexuel. D'après le Conseil économique et social de l'ONU, depuis la chute de l'URSS, le très lucratif trafic de femmes vouées à la prostitution forcée est extrêmement florissant. Les conflits en ex-Yougoslavie n'ont fait qu'accroître le flux de femmes vers les pays européens les plus riches. Les femmes de l'Est seraient au-delà de 500 000 à se prostituer dans la Communauté européenne. Ce chiffre ne fait évidemment pas état des Africaines ni des Asiatiques qui sont également présentes sur le marché de la prostitution en Europe. *(amd)*

Non à la banalisation de la prostitution

Ph. Gérard Musy, in *Voir la Suisse autrement*, 1991

Zurich la nuit

Prêcher la tolérance, c'est bien. Laisser faire tout ce qu'on veut quand on veut, c'est aller trop loin. Reconnaître la prostitution comme étant un travail parmi d'autres, c'est aussi aller trop loin. Yolande Geadah est consultante sur les questions ayant trait aux femmes et au développement.

Affirmer au nom des libertés sexuelles ou des contraintes économiques que la prostitution doit désormais être considérée un métier comme un autre me paraît totalement incompatible avec les idéaux féministes. La nécessité de réexaminer notre éthique et nos préjugés face à la prostitution ne signifie pas qu'il faille abandonner toute norme sociale en la matière. Avec l'abandon d'anciennes valeurs puritaines et religieuses, on semble avoir abandonné tout désir de proposer des normes en matière de relations humaines et sexuelles, ce qui a eu des conséquences sociales imprévisibles sinon désastreuses, surtout pour les jeunes. L'anomie, ou l'absence de normes sociales de comportement, a été érigée en valeur absolue. Le refus d'admettre qu'il existe, en dépit du rejet des règles anciennes trop rigides, des valeurs morales communes qu'on peut défendre dans une approche de tolérance et de respect me paraît une aberration intellectuelle et un signe de dérive de nos valeurs modernes.

Pour une nouvelle morale

La banalisation accrue de la prostitution dénote une profonde rupture entre le corps, les sentiments et l'intellect. Cette situation appelle des efforts urgents visant à restaurer l'équilibre entre ces divers éléments par l'adoption et la promotion de nouvelles valeurs morales collectives pouvant guider nos comportements humains et sexuels. Ma position n'est sans doute pas très populaire à une époque où l'on se targue de « tolérance » et de relativisme absolu face aux comportements sexuels et aux valeurs morales. Loin de préconiser un retour à des valeurs puritaines, si chères à la droite, il faudrait, à mon avis, promouvoir de nouvelles valeurs morales axées sur des rapports humains et sexuels durables et égalitaires. Malheureusement, la culture dominante qui valorise la consommation instantanée et jetable en toute chose, y compris dans les rapports sexuels, va à l'encontre de rapports humains plus stables mais aussi plus exigeants au niveau individuel.

Rapport inégalitaire

La prostitution ne peut en aucun cas être considérée comme un rapport égalitaire. On ne peut nier le fait que la prostitution, qui consiste à vendre son propre corps pour le plaisir d'autrui, est dommageable sur le plan psychologique à long terme et qu'elle porte donc atteinte à l'intégrité physique et émotive de la personne qui s'y livre. C'est même là que réside, à mon avis, le principal élément de violence intimement lié à la prostitution. Sans parler des risques énormes de contracter le sida et d'autres maladies transmises sexuellement. Même en l'absence de coercition, le fait de livrer son propre corps dans ce qu'il a de plus intime comme une simple marchandise, corvéable à merci, porte atteinte à la dignité humaine et aux droits humains fondamentaux. C'est un mensonge d'affirmer le contraire. Ce n'est sans doute pas un hasard si la prostitution et d'autres métiers du sexe sont souvent associés à la consommation de drogues permettant de s'évader mentalement de la réalité pour pouvoir continuer à exercer ce métier.

Quelles solutions ?

On ne peut donc souscrire inconditionnellement à la prétention de considérer la prostitution un métier comme un autre. Toutefois, on ne peut rester indifférent-e ni sourd-e au cri d'alarme lancé par des organisations de protection des prostituées qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie. La brutalité policière et les abus de toutes sortes subis par les prostituées à travers le monde sont révoltants. Mais la réponse qu'il convient de donner à la revendication des associations pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe visant la décriminalisation totale du « travail du sexe » sans aucun contrôle relève clairement d'un choix politique aux conséquences multiples. Il faut jauger les politiques et les solutions proposées en essayant d'évaluer le plus objectivement possible les avantages et les inconvénients qui en découlent à long terme pour l'ensemble de la société.

Yolande Geadah

Extrait d'un article paru dans *Le Devoir* (Québec) 26 août 1999

Pour une autre perspective féministe de la prostitution

Au-delà des divergences idéologiques, pour Corinne Monnet, membre de l'association Cabiria de Lyon qui travaille en proximité avec les travailleuses du sexe, il y a la parole, le statut et les droits des principales intéressées qui devraient entrer en ligne de compte. Prémisses pour une nouvelle analyse féministe de la prostitution.

Corinne Monnet

La prostitution est une question qui figure depuis bien longtemps sur l'agenda féministe. Analysée comme une institution patriarcale, qui doit sa naissance à la domination masculine et qui ne peut subsister qu'avec les valeurs patriarcales, les féministes du XXe siècle ont généralement lutté pour que l'exercice de la prostitution soit dénoncé au titre d'une violence faite aux femmes. Si la lutte contre le proxénétisme nous semble effectivement pertinente, nous souhaitons questionner l'amalgame fait entre le proxénétisme et la prostitution, amalgame qui permet de ne pas faire de distinction entre la prostitution libre et la prostitution forcée. Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui, nombre de femmes prostituées ne sont plus sous l'autorité de proxénètes.

Élargir le champ de réflexion féministe

Il n'est aucunement question pour nous de remettre en cause le féminisme, mais bien plutôt de chercher à en étendre la signification et de contribuer à la réflexion et à l'action féministe. Le féminisme reste bien pour nous la seule éthique pouvant apporter des ressources et de la puissance aux femmes. Pour cette raison, nous nous devons aujourd'hui de réinterroger les féministes sur la question de la prostitution dans un débat qui se situerait au-delà du réglementarisme et de l'abolitionnisme, et qui poserait enfin la question de la parole, du statut et des droits des personnes prostituées. Pour cela, nous nous appuyons sur les travaux de chercheuses féministes comme Paola Tabet, qui a longuement développé le concept du continuum d'échanges sexuels économiques avec les hommes pour toutes les femmes, qu'elles soient prostituées ou non[1].

Le stigmate de pute

Mais de façon plus précise, nous nous référons à Gail Pheterson, qui nous semble soulever les questions fondamentales de la fonction politique du « stigmate de pute » et de la division des femmes qui en découle. En effet, le stigmate de pute divise les femmes en honorables et non honorables. Non seulement cette division isole efficacement les prostituées des autres femmes, mais nombre de libertés sont rendues du même coup incompatibles avec la légitimité des femmes. Pheterson analyse le fait que les « femmes perdues » soient punies pour leur autonomie sexuelle, leur mobilité géographique, leur initiative économique et leurs prises de risques physiques alors que ces qualités apportent au contraire du respect aux hommes.

Le patriarcat divise pour régner

Ce qui nous intéresse en premier lieu, c'est que Pheterson n'opère pas de division dans le groupe des femmes, tout en prenant en compte les particularités de situations de certaines femmes, dues par exemple au racisme ou à la lesbophobie. Ainsi, elle interroge les diverses stigmatisations de femmes qui ont pour effet de les diviser et qui peuvent agir comme autant d'obstacles à la reconnaissance de notre identité commune de femmes. D'autre part, Pheterson argumente que le stigmate de pute, bien que ciblant explicitement les femmes prostituées, contrôle implicitement toutes les femmes : en effet, les femmes non prostituées peuvent toujours être suspectées d'être des putes. « La menace du stigmate de pute agit comme un fouet tenant l'humanité féminine dans un état de pure subordination. Tant que le fouet ne perdra pas de sa brûlure, la libération des femmes sera restreinte, contrôlée » [2].

Nous souhaitons, en tant que féministes travaillant en proximité avec les travailleuses du sexe, ouvrir un débat européen afin de commencer à réfléchir, autrement et avec les prostituées, à la question que soulève la prostitution dans son ensemble. Nous nous attacherons plus longuement à répondre à ces questions dans notre prochaine publication sur le thème *Féminisme, prostitution et abolitionnisme*[3].

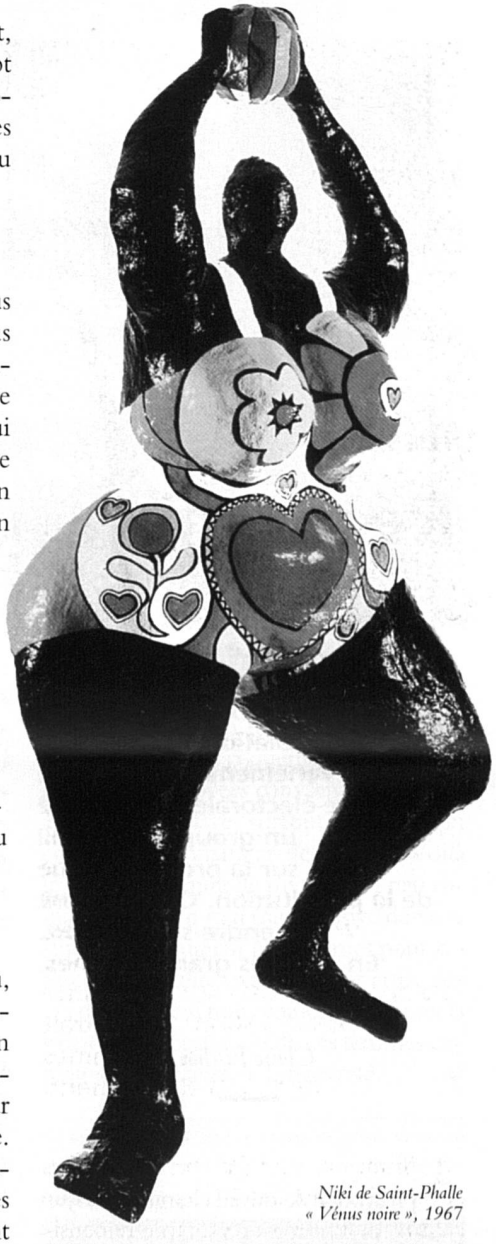

Niki de Saint-Phalle « Vénus noire », 1967

1. Tabet Paola, *Du don au tarif*, Les Temps modernes, n° 490, 1987.
2. Pheterson Gail, *The Prostitution Prism*, Amsterdam University Press, 1996.
3. Pour plus d'informations : courriel : cabiria@wanadoo.fr. Site : www/cabiria.asso.fr.

© J.-Ph. Daulte

Tessin

Réglementation en vue

Le Conseil d'État, face aux inquiétudes et aux récriminations de la population, particulièrement véhémentes en période pré-électorale, a constitué un groupe de travail sur la problématique de la prostitution. Celui-ci vient de rendre son rapport. En voici les grandes lignes.

Claire Fischer

Un groupe de travail chargé d'analyser la prostitution a tenté de radiographier le phénomène dans le canton du Tessin pour permettre l'élaboration d'un certain nombre de mesures afin d'endiguer la croissance du phénomène, par ailleurs particulièrement rentable - même si le rapport souligne l'absence de données fiables sur les flux financiers liés à ce secteur économique. Contrairement à ce qui se passe en Italie voisine ou dans le reste de la Suisse, la prostitution ne se pratique pas dans la rue, mais dans les night-clubs, dans des bars-hôtels ou des appartements privés. En grande majorité étrangères, nombre de femmes viennent des pays de l'ex-bloc soviétique et de l'Amérique latine. Une distinction est opérée entre les « artistes » ou les danseuses qui travaillent dans les night-clubs (environ 230), le plus souvent au bénéfice d'un permis L -, et les « touristes du sexe » qui pratiquent dans les bars-hôtels (504) et autres « appartements-salons de massage » (220). Les premières bénéficient d'un contrat de travail et d'une couverture sociale; les autres « bénéficient » du statut de touriste (3 mois) ou sont clandestines.

Proposition de loi

Le groupe de travail propose d'instituer une loi sur l'exercice de la prostitution, à l'image du règlement genevois de 1994, qui introduirait l'obligation pour toutes les personnes pratiquant la prostitution de s'annoncer à la Police et qui déléguerait aux communes la compétence de décider et de fixer par ordonnance des zones interdites à la prostitution, plutôt que de créer des zones où la prostitution est autorisée, processus qui est techniquement plus long et plus délicat sur le plan politique. Quant à la révision de la loi sur les établissements publics, elle prévoit de soumettre à autorisation la location de chambres ou d'appartements à « plus de deux personnes majeures sans lien de parenté » pour permettre à l'autorité d'assurer un contrôle et, le cas échéant, de sanctionner tant le propriétaire que le gérant de l'établissement. Cette mesure devrait permettre d'éviter qu'un changement du titulaire de la patente ou de la gérance puisse court-circuiter les décisions de suspension ou de révocation de l'autorisation d'exercer.

La question des permis de séjour

Au titre des mesures administratives, il faut souligner l'introduction d'un permis de séjour temporaire destiné aux prostituées illégales victimes de délits punissables pour permettre à la justice de faire son travail (enquête, témoignage, etc.). Il est toutefois bien clair - la commission de travail l'a répété - qu'elles devront, une fois la procédure judiciaire terminée, quitter le territoire suisse, sans espoir de permis de séjour. Autres nouveautés : la création d'une brigade des mœurs et l'institution de contrôles plus serrés des agences de placement des artistes. L'aspect prévention n'a pas été totalement oublié puisqu'il est proposé d'attribuer une subvention aux associations déjà actives dans le monde de la prostitution (Mayday, Aiuto Aids Ticino) pour permettre la mise en œuvre de campagnes de prévention, de santé publique et de soutien à ces femmes qui vivent dans la pauvreté et qui mériteraient d'être traitées avec plus d'humanité. Espérons que les mesures préconisées ne resteront pas lettre morte après les élections communales et qu'elles permettront de toucher ceux qui tirent vraiment les ficelles, même si au passage, quelques poids lourds de la politique locale sont (seront ???) éclaboussés.

Contre le nouvel esclavage au Tessin

Présidente de la Coordination des femmes de gauche, Pepita Vera Conforti s'exprime sur la question de la prostitution au Tessin. Elle souligne que les femmes qui font le commerce du sexe sont pour la plupart étrangères. Et que certains politiciens sont étroitement associés à ce négoce qui génère quelques centaines de millions de francs chaque année.

Pepita Vera Conforti
traduit de l'italien par
Claire Fischer

Ill. Daria Lepori

La vision stéréotypée qu'a la Suisse du Tessin semble s'assombrir, du moins en ce qui concerne la presse romande et alémanique : le boccalino et le soleil resplendissant sont remplacés par les fanfaronnades sexistes de Bignasca, les sales affaires liées à la succession Zwick et l'explosion du phénomène de la prostitution. Bien qu'apparemment sans liens évidents, ces faits paraissent avoir un dénominateur commun : le mépris de la dignité des personnes et des institutions.

À la suite de violentes agressions ainsi qu'après deux procès pour traite de femmes, les citoyennes et citoyens du canton ont commencé à se préoccuper du marché du sexe et les administrations communales réclament à grands cris le rétablissement de l'ordre public et l'introduction de règles planificatrices plus claires à ce sujet. La prostitution n'est en Suisse pas punissable par la loi lorsqu'elle est exercée par des personnes de nationalité suisse ou domiciliées en Suisse (comme c'est le cas pour la maison autogérée de Zurich). Au Tessin on évalue à 600 le nombre de femmes qui font le commerce du sexe. Il s'agit pour la plupart de femmes étrangères, sans permis de travail et, cela va de soi, sans aucun droit, donc fragilisées et exposées au chantage.

Ce véritable négoce qui répond à la demande de sexe, et qui n'est pas propre au seul Tessin, est estimé à 200 millions par année. Il faut rappeler que c'est un commerce qui se caractérise par son illégalité et qui échappe à tout contrôle et à toute règle. Il s'agit d'un marché bien organisé qui exploite la pauvreté des femmes étrangères et qui s'organise autour de structures plus ou moins mafieuses grâce auxquelles la traite des femmes devient fort rentable.

C'est une plaie qui s'apparente davantage à un nouvel esclavage qu'à une vocation féminine. En fait, on peut parler d'une affaire juteuse qui implique un certain cercle d'entrepreneurs tessinois qui pour le moment jouit d'une totale impunité (propriétaires des chambres louées, tenanciers de bar, administrateurs, agences qui procurent les femmes, etc.).

Pressions croissantes

Depuis quelque temps de nombreuses voix s'élèvent - aussi bien du monde politique que de la société civile - pour réclamer que ce phénomène soit traité dans le respect de l'éthique. Pour moi l'éthique c'est le courage de dénoncer cette nouvelle forme d'esclavage, c'est aussi s'indigner de l'hypocrisie et de l'opération de maquillage menée par des administrations communales qui ont fermé les yeux pendant des années avant de réagir en période électorale. C'est la demande de sexe qui dicte les lois féroces de ce marché : une demande consciente qu'aucune de ces femmes ne pourra renoncer à satisfaire, faute de quoi elles risquent d'être tabassées ou même renvoyées dans leur pays. Il n'y a pas d'alternative, surtout pas celle qui consisterait à changer de travail ! Voilà leur réalité. L'aura de mystère un peu romantique et un rien transgressive derrière laquelle se réfugient les hommes pour refuser cette réalité extrêmement crue, devra disparaître si nous voulons améliorer la situation de beaucoup de ces femmes exploitées et esclaves de la pauvreté.

* *Il faut vraiment être des artistes pour supporter toutes ces cochonneries*

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY

MUSÉE GALLO-ROMAIN - MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
COLLECTION LOUIS ET EVELYN FRANCK
PARC DE SCULPTURES

KANDINSKY ET LA RUSSIE

28 janvier - 12 juin 2000

Tous les jours de 10 h à 18 h

Rens.: tél. (027) 722 39 78 - fax (027) 722 52 85
http://www.gianadda.ch

Historique

Patriarcat, capitalisme, prostitution : mouvements réglementaristes et abolitionnistes

DR

Paris, rue St-Denis, 1946

Thérèse Moreau

Nombre de médecins hygiénistes se sont intéressés à la prostitution et à son développement. Il faut dire que le début de l'industrialisation fait entrer de nombreuses femmes dans le monde des manufactures et qu'industriels et politiques s'accordent à refuser aux femmes les mêmes salaires qu'aux hommes car, disent-ils, les femmes peuvent faire leur quatrième quart à la sortie de la manufacture. À cette époque, les femmes sont considérées comme des fauteuses de troubles et de désordre de par leur nature sexuelle même; et il est des médecins, tels l'aliéniste Esquirol, pour recommander aux malades nerveuses de se soigner par la prostitution.

Les épidémies, les troubles sociaux, l'échec de la révolution conduiront écrivains, moralistes, médecins à s'interroger sur la réglementation de la prostitution.

Mères et épouses vs prostituées

Le représentant le plus marquant du mouvement réglementariste du XIXe siècle fut pour la France Parent-Duchâtelet, qui, même s'il voit en « le défaut de travail et la misère, suite inévitable des salaires insuffisants » le premier moteur de la prostitution, blâme les femmes pour « leur coquetterie et besoin de luxe effréné ». Pour cet hygiéniste, « les prostituées sont aussi inévitables dans une agglomération d'hommes que les égouts, les voiries et dépôts d'immondices ». À l'enfermement des femmes mères et épouses au domicile conjugal correspondra alors l'enfermement des prostituées dans les bordels qu'ils soient de luxe ou miséreux.

Aujourd'hui, le développement d'une autre forme de capitalisme individualiste et mondial prônant la libre entreprise ainsi que la libre circulation des biens et des personnes ou des services va de pair avec la volonté du BIT de faire de la prostitution un métier comme un autre.

Féminisme et abolitionnisme

Les féministes furent les premières à voir en la prostitution un commerce lié au patriarcat. Le mouvement « abolitionniste » qui lie la prostitution à l'esclavage, fut dès ses prémices féministe. On y trouve, entre autres Joséphine Butler, qui comme nombre de ses consœurs, dénonce la misère féminine qui conduit à une prostitution vivrière. On y trouve également celles qui croyaient à la pureté de La Femme et conduisirent aux États-Unis la lutte en faveur de la prohibition de l'alcool. En France, Marthe Richard sera célèbre pour sa campagne en faveur de la fermeture des bordels, mais on oublie que ceux-ci furent des hauts lieux de la collaboration et que la volonté politique d'épuration eut son rôle à jouer dans la disparition de ces maisons closes.

En 1949, le préambule de la convention internationale des Nations unies affirme que « la prostitution est incompatible avec la dignité de la personne humaine, et met en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté ». C'est donc au nom du respect de la personne humaine et de l'interdiction de l'esclavagisme que se fait en l'an 2000 la lutte abolitionniste.

Et les clients ?

Généralement, lorsqu'on parle de prostitution, on parle des prostituées. Car évoquer le rôle des clients, clef de voûte du système de la prostitution, serait encore plus malséant, en vertu des convenances morales et sociales, puisqu'il s'agit de nos copains, nos maris, nos pères, nos frères, mais aussi des policiers et des législateurs, ces gens respectables, qui la régulent et la jugent. Le sujet est d'autant plus délicat qu'il génère des sommes considérables dont bénéficient directement et indirectement l'État et le secteur privé. Pourtant, des associations mixtes se sont intéressées à ceux qui font rouler le marché de la prostitution.

Une action nommée Don Juan d'éducation en face-à-face avec les clients pour les sensibiliser à la prévention et autres maladies sexuellement transmissibles (MST) a été mise en place au niveau nationale par l'Aide suisse contre le sida (ASS) et menée sous l'égide de Boulevards (Aspasie et Groupe sida Genève) en collaboration avec Fleur de Pavé, en Suisse romande en septembre dernier. Pendant deux semaines, 4 heures par nuit, une tente spécialement conçue pour recevoir les clients et favoriser l'entretien était érigée sur les lieux de la prostitution. Des éducatrices et un éducateur spécialement formé-e-s pour l'occasion avaient pour mission de créer un contact avec les clients et de les renseigner sur la prévention des MST. L'expérience s'est révélée être très positive et le succès rencontré a été au-delà de leurs espérances : un contact a été établi avec 250 clients. Aucune manifestation d'agressivité ou d'hostilité n'a été déplorée et de nombreux entretiens sur l'utilisation du préservatif, de méconnaissances ou fausses croyances en matière de VIH / sida ou d'hépatites ont eu lieu.

(amd)